FONDÉ EN 189

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 7 Juin 1920

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

LES LILLOIS deviendraient-ils végétariens ?

Comparée à celle de janvier, la consommation de viande du mois de mai à Lille, a diminué de 705 411 kilogs, c'est-à-dire de 50 o/o

Curieux de connaître ce que la ville de Lille, la gargantua du Nord, pouvait consommer de viande par mois, nous nous sommes rendus à l'abattoir municipal, rue Saint-Sébastien.

Voici ce que nos avons recueilli à ce sujet :

C'est vendredi, la vaste cour de l'établissement, où nous pénétrons bourdonne d'une agitation intense. Les sabots des chevaux frappent le dur pavé, tandis que réunis en petits groupes, les bouchers et chevillards s'entretiennent, le fouet à la main du dernier marché de la Villette.

Aux tueries, même activité. Eclaboussés de sang des pieds à la tête, le fusil à la ceinture, les tueurs, dépecent la bête qui vient de rendre le dernier soupir, sur le ciment humide et gluant de l'abattoir.

Plus loin l'abatteur, appuyé sur son marteau, attend placidement, l'arrivée de l'animal condamné pour porter son coup mortel.

Pourquoi toute cette activité ! Pourquoi cette hécatombe d'animaux innocents ?

Pour satisfaire l'appétit insatiable de la grande ville de Lille.

Sait-on en effet ce que consomme son ventre énorme, véritable tonneau des Danaïdes ? Nous allons l'exposer d'après les chiffres qui nous furent donnés.

QUELQUES CHIFFRES

A la direction où nous nous présentons, M. le Directeur étant absent, c'est le secrétaire qui nous reçoit. Un simple coup d'œil jeté sur une comptabilité en règle et nous sommes renseignés.

En mai, on a tué à l'abattoir, 533 bœufs, 187 vaches, 117 taureaux, 1269 veaux, 1202 moutons, 1945 porcs et 261 chevaux.

En tout 5514 têtes de bétail représentant un poids net de viande de boucherie de 314.108 kilos.

A cette quantité il faut ajouter les 554.632 kilos de viande frigorifiée pour avoir le poids global de la viande consommée.

Durant le mois des fleurs c'est donc 868.740 kilos de viande qu'a engloutis la population lilloise.

Si énorme que puisse paraître ce chiffre à première vue, il n'a cependant rien d'excessif si on le compare à ceux des mois précédents. Une diminution des plus sensibles de la consommation de viande de boucherie, s'est fait sentir en effet depuis le mois de janvier dans la capitale des Flandres.

En avril, on consommé à Lille 996.371 kilos de viande ; en mars, 1.044.679 kilos ; en février, 1.193.487 kilos et enfin en janvier, 1.574.151 kilos D'où une différence sensible de **705.411 kilos** du mois de mai au mois de janvier. Et cette énorme différence ne fait que s'accentuer à en juger par les chiffres des dernières semaines. Le vendredi 4 juin, jour principal d'abatage on a débité 38.459 kilos de viande contre 42.095 kilos au 28 mai, 42.042 au 21 mai et 46.313 au 14 mai, d'où encore une diminution de 7.854 kilos pour ces quatre jours.

COMPARAISON

En présence de ces chiffres nous nous permettrons de tirer une parallèle entre le nombre de bêtes abattues au cours des quatre derniers mois, qui suffira à établir que l'énorme différence de viande consommée ne porte pas sur la viande fraîche.

Comme nous le disions plus haut, on a abattu en mai 5514 têtes de bétail ; en avril 5225 ; en mars 4788 ; en février 5017 et en janvier 4796.

Ces chiffres on le voit se balancent.

La différence de viande fraîche distribuée en mai et en janvier n'est que de **78.330 kilos.**

Par contre, celle de la viande frigorifiée, c'est-à-dire de la viande consommée dans les ménages ouvriers, atteint le chiffre fantastique de **627.081** kilos.

C'est-à-dire qu'elle est tombée de plus de moitié. Pour toute la population lilloise en la comptant à son chiffre d'avant-guerre 216.000 habitants, la consommation mensuelle de viande, est donc tombée ainsi de **3 kilos 310** par tête d'habitant, comparativement au mois de janvier. C'est un chiffre n'est-il pas vrai ?

LES CAUSES DE CETTE DIMINUTION

Dès que ces chiffres nous furent donnés, comme bien l'on pense, notre premier soin fut de nous enquérir des causes de cette énorme diminution de consommation.

Les lillois deviendraient-ils végétariens ? demandons-nous aux bouchers que nous croisons.

— Peut-être ! nous répondent-ils. En été, c'est un fait avéré que la consommation de viande diminue dans des proportions sensibles en raison des nouveaux légumes employés dans l'alimentation, mais jamais cependant on n'a enregistré une différence aussi énorme.

Il est certain, d'autre part, que la crise du charbon a pour beaucoup contribué à cette restriction involontaire de la population.

Combien de personnes, en effet, en raison du manque de combustible se voient dans l'impossibilité de faire cuire leurs aliments ! Combien de fois la dure nécessité, ne fait-elle pas recourir dans les ménages aux repas froids, aux légumes et aux conserves, au détriment de la viande de boucherie !

D'autre part, nous dit, un autre interlocuteur, la situation délicate créée aux familles par les grèves, motivées uniquement par la cherté et les difficultés de la vie, n'a pas été non plus pour améliorer la situation, car il faut bien le dire, la viande est chère, et les ménages ouvriers ne roulent pas sur l'or.

Cet état de choses est d'autant plus surprenant dans une période où le pain est de qualité tout à fait inférieure voire même presque immangeable.

Quoiqu'il en soit, la crise de consommation de la viande, nous en sommes persuadés, n'est due, et ne prend racine que dans la vie chère, dans laquelle est plongé le prolétariat depuis des mois. C'est une de ses conséquences inéluctables qui ne surprend pas !

Non, la population lilloise n'adopte pas le régime végétarien de gaîté de cœur, si elle le fait, c'est uniquement parce qu'elle y est contrainte par les difficultés de l'existence toujours croissantes.

Elle ne s'impose pas non plus, de restrictions volontaires, et subies les dures nécessités d'un régime de spéculations capitalistes.

Marcel POLVENT.

La révision des pensions des réformés de 70-71

PROPOSITION DE LOI

Paris, 5 juin. — M. Alexandre Israël, député de l'Aube, a déposé une proposition invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à la révision et l'amélioration des pensions des réformés de guerre 1870-71. Cette proposition est contresignée par de nombreux députés parmi lesquels on relève le nom de M. de Castelnau, André Paisant, Delory, abbé Lemire et Loucheur.

TRAGÉDIE

UN FILS TUE SA MÈRE ET BLESSE MORTELLEMENT SON FRÈRE

Bruxelles, 5 juin.— Une terrible tragédie s'est déroulée samedi matin à Bruxelles, à la chaussée de Forest, où habite la famille Crohain, qui tient la succursale d'une grosse firme commerciale.

En l'absence du père, une discussion éclata entre la mère et le fils Cadet ; soudain, le fils aîné intervint et, après un échange de propos insolents, ce dernier s'empara d'un revolver chargé de six balles et déchargea son arme sur sa mère et son frère cadet.

La mère, atteinte de deux projectiles, dont l'un dans le ventre, s'affaissa, tuée sur le coup ; un troisième projectile atteignit le frère de l'assassin et le blessa très grièvement. Il fut transporté à l'hôpital, où son état fut jugé très grave.

Le meurtrier a été arrêté.

« Luttant contre le Capital la C. G. T. sera victorieuse »

C'est ce qu'ont proclamé, hier, à Dunkerque les militants libérés THYS et DUMERCQ

Les citoyens Thys et Dumercq ont pris la parole, samedi soir, à Dunkerque, en un meeting qui a eu lieu près du cimetière et auquel assistait une foule nombreuse, composée d'ouvriers de toutes les corporations.

Les deux orateurs ont parlé de leur incarcération à la prison de Lille et ont énergiquement protesté contre ce qui a été dit dans certains journaux, relativement à une demande de libération qui aurait été faite par eux. Jamais Thys et Dumercq n'ont fait pareille demande.

Longuement, Dumercq a rappelé la lutte engagée par la C. G. T. contre la société capitaliste, lutte dont il est certain, elle sortira victorieuse.

Dans la lutte de classe, a-t-il dit, le Travail veut sa place ; c'est cette thèse qu'il a développée avec un réel talent et qui lui a valu les applaudissements d'une foule enthousiaste.

On s'est séparé aux cris de Vive la C. G. T. ! Vive l'Internationale ouvrière ! et au chant de l' « Internationale ».

Ce qu'il faut savoir

LES ENFANTS AU-DESSUS DE 16 ANS ONT PARFOIS DROIT AU PAIN A PRIX REDUIT.

Le Ministre du Commerce informe que les enfants de plus de seize ans ne donnant pas lieu à attribution de bons de pain à prix réduit pour eux-mêmes mais lorsqu'ils sont à la charge du chef de famille.

UN DELAI DE DEUX MOIS POUR DEMANDER LE RAPPEL D'ALLOCATION

Le Ministre de l'Intérieur fait savoir que la loi du 29 septembre 1917 accordant par son article 9 des majorations aux titulaires d'allocation, n'étant qu'une loi extensive des dispositions du nouveau décret du 11 mai 1920, accordant un délai supplémentaire de deux mois aux personnes demeurées en pays envahi pour former leur demande sous réserve toutefois qu'il s'agisse de demandes de rappel.

POUR LES ENGAGES, FILS D'ETRANGERS

Le Ministre de la Guerre fait connaître que les fils d'étranger de la classe 1918, engagés pour la durée de la guerre avant le 1er janvier 1918 doivent accomplir trois ans de service à compter du jour de leur engagement.

LA MEDAILLE D'ARGENT DES INSTITUTEURS

Le Ministre de l'Instruction publique répond par l'affirmative à une question posée pour savoir si les instituteurs des régions envahies, évacués à l'intérieur depuis août 1914 jusqu'à l'armistice, n'ont pas conservé et ne devaient conserver leurs droits à la médaille d'argent, s'ils étaient en mesure d'être proposés en 1915, 1916, 1917 et 1918.

Une Jacquerie italienne

PROCLAMATION DE GREVE GENERALE

Rome, 5 juin. — La grève agricole se poursuit dans la province de Bari et a donné lieu à des incidents à Spinazzola. Les ouvriers ont fait cause commune avec les paysans et ont déclaré la grève générale. Les carabiniers ont dû intervenir.

Le correspondant du « Giornale d'Italia » a été tué.

A la suite de ces incidents, la grève générale a été proclamée dans plusieurs centres importants.

L'or russe provoquera-t-il un conflit franco-anglais ?

Londres, 5. — Le « Times » écrit : « S'il est exact que les transactions projetées par Krassine et l'Angleterre sont basées sur le paiement or, un conflit serait soulevé entre les gouvernements de Paris et de Londres.

Dans les milieux britanniques, on ne s'attend pas à ce qu'il sorte grand'chose de la nouvelle conférence qui doit avoir lieu lundi entre Lloyd George, lord Curzon et Krassine.

En dernière heure, on annonce que le comte Sforza, sous-secrétaire d'Etat, se rend à Londres pour représenter l'Italie, aux pourparlers avec Krassine.

Le baron belge Evence Coppée vient d'être arrêté

AVEC D'AUTRES GRANDS CHARBONNIERS, IL S'ETAIT FAIT LE POURVOYEUR DU BOCHE.

Bruxelles, 5 juin. — Samedi après-midi, le baron E. Coppée a été arrêté sous l'inculpation de trahison. Depuis longtemps déjà, le grand charbonnier belge était accusé d'avoir, au coûts de l'occupation, fourni des quantités considérables de charbon à l'ennemi.

Malgré les accusations très nettes de différents journaux, le baron n'en continuait pas moins de plastronner et de narguer insolemment l'opinion publique. Il croyait sans doute que sa puissance le rendait invulnérable. Le Parquet, qui sera l'affaire de très près, vient de lui démontrer le contraire. D'autre part, on nous annonce ce soir de Liège que des poursuites sont intentées contre plusieurs patrons charbonniers du pays de Liège, qui, eux aussi, se sont faits les tristes pourvoyeurs de l'ennemi.

La Belgique toute entière applaudira à l'arrestation d'Evence Coppée, dont la triste réputation était faite depuis longtemps.

Des inculpés font grève

ILS REFUSENT DE REPONDRE AUX CONVOCATIONS DES JUGES D'INSTRUCTION

Paris, 5 juin. — A la suite de mesures coercitives prises par le directeur de la Santé à l'égard des détenus du régime politique, ceux-ci ont décidé de ne pas répondre aux convocations des juges d'instruction tant que ces mesures ne seraient pas rapportées.

Hier, Giraud, Lebourg et Hanot, du «Soviet», qui avaient été convoqués par M. Jousselin, ont refusé d'aller au Palais.

Tragique repas de première communion

Evreux, 5 juin. — Au cours d'un repas de première communion, M. Dubus, employé de chemin de fer, voulut désarmer son père, pris de boisson, qui menaçait sa mère avec un fusil. Au cours de la lutte, le coup partit. Dubus père, atteint au ventre, expira quelques heures après.

Des forcenés flamingants ont assommé des professeurs d'Universités

Bruxelles, 5 juin. — Un groupe de professeurs des Universités de Bruxelles, de Gand et de Liège organisaient samedi soir à Bruxelles une conférence pour protester contre le projet de flamandisation de l'Université de Gand. A l'issue de la conférence, un groupe d'environ 300 forcenés flamingants, la plupart jeunes gens armés de gourdins, se précipitèrent sur les professeurs qui avaient organisé la séance et les frappèrent avec la dernière violence. Le professeur Hansiaux, de l'Université de Bruxelles, fut gravement blessé à la tête. Une violente bagarre s'ensuivit entre les assaillants et les assistants à la conférence ; un fort peloton de police intervint et pratique de nombreuses arrestations.

Un ancien officier s'est fait bandit

D'héroïque combattant, on le voit se métamorphoser en ingénieur estimé, en beau fêtard, pour devenir galant amoureux, escroc récidiviste et finir en assassin.

Le dessinateur Roux, qui tenta mardi, d'assassiner, près d'Omiécourt, le chauffeur parisien Jules Provin, a fait des aveux complets, après son arrestation par la brigade mobile en gare d'Amiens.

Combattant

Eloi-Antoine Roux, 24 ans, dessinateur-opérateur à la régie générale des chemins de fer, attaché à la compagnie du Nord, 2, rue Ordener habitait à Paris, non pas, 39, boulevard du Montparnasse, mais à l'hôtel Sainte-Marie, 39, rue du Montparnasse.

Cité trois fois à l'ordre du jour de l'armée, pour sa vaillante conduite, il fut intoxiqué par les gaz, laissé pour mort sur le champ de bataille et ramassé par les Allemands. Il passa deux ans en pays ennemi, mais s'évada. A l'armistice, il était lieutenant et décoré de la Légion d'honneur, et fut désigné pour servir jusqu'à sa démobilisation au 3e zouaves, au Maroc.

Ingénieur

Il résulte d'une enquête, que Roux était bien ingénieur à la Régie générale des chemins de fer. Il devait rejoindre son poste dans le Nord, mardi, et avait reçu les fonds nécessaires pour effectuer son voyage. Il est considéré à la Régie générale des chemins de fer comme un excellent agent, et on se perd en conjectures sur les mobiles de son acte.

Au bureau des dessinateurs de la compagnie du Nord, les camarades de Roux restent stupéfaits. Il était très bien noté et passait plutôt pour un timide.

Le propriétaire de l'hôtel Sainte-Marie, qui logeait Roux depuis cinq mois, croyait celui-ci en voyage.

— Mon locataire, déclare-t-il, avait par instants une attitude bizarre. Il semblait constamment préoccupé. Il me déclara souvent qu'il chérirait à acheter une automobile américaine. Il prétendait avoir des affaires à traiter à Calais et être fiancé dans cette ville à une demoiselle G... Il expliquait ainsi la nécessité pour lui de posséder une voiture ».

Toute la journée du 2 juin, Roux roula en taxi, changeant cinq ou six fois de conducteur. Sans doute préméditait-il déjà son crime.

Fêtard

En avril dernier, Roux arrivait à Lille, en compagnie de plusieurs autres ingénieurs ou dessinateurs chargés de relever les plans de plusieurs ouvrages d'art aux abords de la gare centrale de la Compagnie du Nord.

La Régie Générale des chemins de fer, importante société de construction et d'exploitation, dont le siège est à Paris, 6, boulevard de la Madeleine, a la concession d'une grande partie des travaux de réfection du réseau. Elle possède un bureau installé dans un baraquement en gare de Lille. Toutefois, l'ingénieur Roux ne fit jamais partie du personnel sédentaire de cette succursale.

A Lille, Roux ne donna lieu à aucune remarque spéciale, sauf qu'il portait beau, plastronnait et essayait de faire des conquêtes dans les milieux où l'on s'amuse.

Amoureux

D'ailleurs, il quitta bientôt notre ville pour se rendre à Calais, où l'appelait son service. Là, il fit la connaissance de Mlle Geneviève Galloo, modiste, rue du Four-à-Chaux, et en devint peu après l'amant.

Mais Roux avait l'âme d'un escroc. Il fallait, pour satisfaire ses vices, beaucoup d'argent. Pourquoi n'en demanderait-il pas à sa maîtresse ?... La liaison étant toute récente, il fallait simuler le coup de foudre pour gagner la confiance de sa compagne. Et il lui offrit le mariage... L'homme n'est pas un rustaud... Il y a quelque apparence de culture générale... Le physique n'est pas trop désagréable. Il fut, dit-il, sous-lieutenant au 3e zouaves ; il a obtenu trois citations à l'ordre de l'armée, une à l'ordre de la division, la Légion d'honneur, la croix de guerre et la médaille militaire anglaise ! Mlle Galloo accepte le projet. Et on convient que le mariage aura lieu au mois d'août prochain.

Escroc

Désormais, Roux peut tenter l'assaut du portemonnaie de sa future femme avec quelque chance de succès... Et un beau matin, il lui annonce qu'à côté de son travail de la régie générale des chemins de fer, il lui est loisible, pour grossir ses appointements, de s'occuper d'installations d'électricité pour le compte de particuliers habitant Calais. Roux est ingénieur ; il a fait des études à l'Ecole des arts et métiers ; il expose ses idées avec beaucoup de calme et de naturel. Aussi bien Mlle Galloo marche en plein dans la nouvelle combinaison.

La poire était mûre à point. Roux lui demande 6.500 francs, qu'il s'engage solennellement à lui rendre le 1er juin.

Bien entendu, Roux après avoir si bien monté le coup à sa maîtresse, avait autre chose à faire que d'aller monter des installations d'électricité. Il rentre à Paris. Avec ses instincts vicieux, il n'a eu qu'une pensée : s'amuser et faire la bombe. A ce petit jeu, l'argent prêté fond rapidement dans ses mains. Et l'échéance du 1er juin approche. Sa maîtresse, devenue sa fiancée, doit faire face à des échéances à cette date. Il va falloir tenir ses engagements vis-à-vis d'elle et rembourser les 6.500 francs. Accès d'honnêteté ?... C'est fort douteux... Il fut en tout cas bien fugitif. Passons...

Roux va trouver une de ses tantes pour lui demander 3.000 francs. Mais la tante, qui connaissait sans doute le triste sire mieux que la maîtresse de Calais, ne se laissa pas endormir par ses boniments et refusa.

Roux eut alors l'idée, lui ingénieur, de se faire épicier, ou plutôt marchand de café. Et l'escroc réapparaît aussitôt. Il conçut le projet, car il avoue ne pas l'avoir mis à exécution, et pour cause, d'acheter 400 kilos de café à 10 francs, le kilo. Avec ces 4.000 francs de bonne marchandise, il allait confectionner 80 sacs de 50 kilos, contenant chacun 45 kilos de terre et 5 kilos de bon café seulement, qu'il allait essayer de revendre, dans la même journée, pour ne pas être poursuivi à temps, à raison de 5 fr. le kilo, réalisant ainsi une vente de 20.000 fr., sur laquelle il avait par conséquent, 16.000 fr. de bénéfices. A 5 francs le kilo, il aurait certainement trouvé facilement acquéreur. Mais Roux n'osa aller jusque-là. Il eut peur, lui qui n'allait pas hésiter à commettre un crime autrement grave.

Criminel

Et le temps passait et pressait. Roux voulait se mettre en coquetterie vis-à-vis de Mlle Galloo. Il lui devait 6.500 francs. Il voulait les lui rendre, ou tout au moins faire semblant de s'exécuter. Les bandits ont de ces scrupules qui confondent.

Nous étions vers la fin de mai. Il fallait rejoindre Calais. Allait-il rentrer les mains vides sous le toit amoureux ? Non. Allait-il assassiner un riche voyageur dans le train, où il allait monter, pour le débarrasser de son portefeuille ? Roux y pensa un moment, puis abandonna ce projet. Il en choisit un autre : il décida de prendre une voiture automobile en location, de tuer le chauffeur, de continuer sa route avec cette voiture, d'aller la présenter à Mlle Galloo et même à son beau-frère (pour essayer sans doute encore d'escroquer celui-ci) et de s'excuser à leurs yeux en disant que s'il ne pouvait pas s'exécuter et rembourser l'argent prêté, c'est qu'il avait acheté ladite voiture. Il se montrerait même très galant. Il ajouterait que c'est pour satisfaire le désir de sa fiancée qu'il a acheté la machine, avec laquelle les deux futurs époux pourraient parader et se promener. Mais Roux avait l'arrière-pensée de n'en rien faire et de passer en Allemagne pour la revendre, puis disparaître et aller faire la bombe sous d'autres toits que ceux de la belle.

Et, suprême préméditation, il prépare un reçu fictif, qui a été retrouvé dans sa valise, d'une somme de 6.500 francs (exactement ce qu'il devait), qu'il avait versée comme acompte pour l'achat d'une voiture automobile. Avec ce reçu, il aurait dit à sa maîtresse : « Voilà la preuve que j'ai bien acheté la voiture que je te présent. Excuse-moi si je ne peux pas te rembourser encore ».

Et donc, pour mener à bien l'exécution de ce programme rocambolesque et sinistre, Roux se munit de tous les instruments nécessaires à ce beau travail.

Peu habitué à manier le volant, il se rend dans un garage parisien et apprend à conduire. Puis il achète deux revolvers, un pot de peinture, des pinceaux, de la craie, un marteau, une pince anglaise et une carte routière Tarride. Avec la peinture, il effacera le numéro existant sur la voiture qu'il va voler et tracera un numéro provisoire avec la craie.

Il ajoutera à son arsenal un casse-tête, tige en fer de 3 kilos environ, longue à peine de 40 centimètres, pour le cas où les revolvers ne suffiraient pas à la besogne. Et en route pour Calais et l'Allemagne. Il passera par Montdidier, en laissant Amiens, pour éviter plus facilement, pense-t-il, messieurs les gendarmes. Voilà le plan.

Le 31 mai, à 8 heures 30, il fêle le chauffeur d'une voiture Citroën, n° 5888, E. 3, M. Jules Provin, près de l'Etoile, avenue de la Grande-Armée, et conclut avec lui le marché que l'on sait. Il le conduira à Montdidier, où il a une entreprise de réfection de route, à raison de 2 fr. 50 de l'heure.

On prend rendez-vous pour 10 heures du soir à la brasserie de la rue de Rennes, près de la gare Montparnasse. Entre temps, Roux s'amusera avec une fille publique.

A 10 heures, Provin, exact, retrouve son voyageur qu'il invite à prendre place à ses côtés. Roux s'y refuse. Pour commettre l'attentat, mieux valait se tenir derrière la victime.

Assassin

Pendant le trajet, à plusieurs reprises, Roux crispe le revolver dans ses mains, mais il hésite. Il hésite, affirme-t-il, tant et si bien qu'à un moment donné même, il fut sur le point de payer et d'abandonner son projet. Mais le démon du mal est le plus fort. Il ira jusqu'au bout : il tuera ! A Montdidier, où on arrive à 2 heures du matin, Roux, prétextant que tous les hôtels sont fermés, prie M. Provin de pousser jusqu'à Péronne, où il a un chantier.

Après avoir passé Roye, Roux veut en finir une fois pour toutes. Il prend son revolver. Le courage lui manque encore. On arrive à Omiécourt. On traverse le village. Il consulte sa carte routière. A 1.500 mètres environ de cette localité, Roux demande à M. Provin d'arrêter, pour satisfaire, lui dit-il, un besoin naturel. Et c'est alors, la voiture étant encore en marche, que Roux, n'y tenant plus, braque son revolver, à 50 centimètres, dans le dos de sa victime, et presse la détente.

M. Provin se retourne vivement et saute à la gorge de son lâche et sauvage agresseur. Une lutte s'engage. Mais Roux, armé de son revolver, toujours menaçant, est le plus fort. Et M. Provin descend en bas de la machine et court à travers champs vers Omiécourt.

Roux essaie encore de tirer sur lui : son revolver est enrayé, les coups ne partent pas ! Il pense toutefois que l'homme a son compte et ira mourir un peu plus loin en fuyant. Il va à l'auto, il essaie de démonter le compteur taximètre (on ne pouvait pas arriver à Calais avec un modeste taxi : il fallait présenter une machine de maître) ; il prend deux bidons d'essence de 5 litres et remplit le réservoir. Mais Roux essaie en vain de démarrer. La voiture, dont le chauffeur avait lâché le volant au moment de l'attentat, était allé buter dans un tas de sable. Roux, navré, qui voit en un instant ses espoirs anéantis, n'a plus dès lors qu'une chose à faire : fuir ! Par où ?...

Il n'ira pas du côté d'Omiécourt. Il se débarrasse de sa casquette de voyage, se coiffe d'un panama, enlève son vache-poussière, jette marteau et matraque dans la plaine où on les retrouvera plus tard, et, muni d'une petite valise et d'un panier en osier contenant ses vêtements, il se dirige vers Marchélepot, où il prend le train pour Amiens, où la brigade mobile l'arrêtait à 9 h. 15.

Arrêté

C'est que pendant que le train roulait, M. Provin, heureusement peu grièvement atteint, avait eu le courage de revenir lui-même, avec le maire d'Omiécourt, sur les lieux de l'attentat, de reprendre la direction de sa voiture et d'aller, avec ce dernier, prévenir la gendarmerie de Nesle, qui téléphonait aussitôt à M. Henry, chez de la brigade mobile à Amiens. C'est grâce à son énergie, en somme, que Roux fut arrêté à temps. Epuisé par son effort, il fut admis d'urgence à l'hôpital d'Hallencourt. La balle qu'il avait reçu dans le dos put être extraite du larynx où elle était allée se loger, en contournant le poumon droit.

Aussi bien, devine-t-on sa joie quand, dans la journée même, on amenait le bandit à son lit d'hôpital pour le confronter avec lui. Il n'en pouvait croire ses yeux !

Ainsi prit fin l'histoire tragique du roman-cinéma conçu et exécuté par l'escroc et assassin Roux.

DANS LA SEINE, UN SAC

DANS CE SAC, UNE FEMME LIGOTTEE ET ETRANGLEE

Paris, 5 juin. — Hier soir, vers cinq heures, des mariniers ont repêché en Seine, en face du numéro 75 du quai d'Argenteuil, à Villeneuve-la-Garenne, le corps d'une femme paraissant âgée de 55 ans environ.

Cheveux gris, robe décolorée, bas noirs. Le cou de la malheureuse était serré avec une cordelette de 4 millimètres, les poignets attachés en croix avec les extrémités de cette cordelette. Le corps était renfermé dans un sac ; il paraît avoir fait un long séjour dans l'eau. Son état de décomposition n'a pas permis des constatations plus minutieuses. On l'a envoyé à la morgue.

Deux décisions intéressantes

LES SINISTRES TOUCHERONT des frais supplémentaires pour les vins et approvisionnements de ménage

Un jugement du Tribunal des Dommages de Guerre de Lille en établit le principe

Le Tribunal des Dommages, présidé par M. le conseiller J. Chataiguer, vidant son délibéré du 29 juin dans l'affaire de M. Marchand, dont nous avons entretenu nos lecteurs, dans notre numéro du 1er courant, a confirmé la décision de la Commission cantonale de Lannoy du 29 janvier 1920, en lui maintenant la valeur de remplacement pour ses vins et approvisionnements de ménage.

Le Tribunal décide que le but de la loi du 17 avril 1919 a été de procurer au sinistré la réparation intégrale du dommage causé et de le replacer dans la même situation qu'avant-guerre de façon à ce qu'il n'y ait point de différence entre les habitants des régions envahies et celles qui ne l'ont pas été.

D'autre part, si la loi a voulu empêcher l'enrichissement sans cause en limitant l'octroi des frais supplémentaires, pour approvisionnements commerciaux, au fonctionnement d'une durée de trois mois, et, pour les objets de luxe, jusqu'à concurrence d'une somme de trois mille francs, elle a voulu, néanmoins, accorder la valeur de remplacement pour tout le mobilier d'habitation. Que l'on ne saurait induire le législateur à entendre donner à l'expression « mobilier d'habitation » un sens restreint et en exclure notamment les provisions de ménage et le bois de chauffage, non plus que les vins et liqueurs. Qu'il résulte des travaux préparatoires que la loi ne doit pas être interprétée dans un sens étroit. Qu'il n'y a pas lieu davantage de faire intervenir les articles 533 et 534 du Code civil, pour l'interprétation d'une loi spéciale qui se suffit largement à elle même ; ni la différence entre choses consomptibles ou non par le premier usage, puisque leur disposition aboutit fatalement à un appauvrissement que l'on doit réparer.

Tels sont les attendus de cette décision équitable qui fixe un point de droit fort intéressant pour nos populations sinistrées qui pourront, maintenant, en connaissance de cause, accepter ou refuser les propositions transactionnelles qui leur seront offertes devant les Commissions cantonales de Dommages de guerre.

Une circulaire ministérielle le confirme

Le jugement ci-dessus est d'ailleurs en parfaite conformité avec une circulaire du Ministère des Régions libérées, du 15 mai 1920, dont on vient maintenant de prendre connaissance, et qui fixe ce qu'il faut entendre par « provisions de ménage », pouvant donner droit à l'attribution de la valeur de remplacement :

« Il faut entendre les provisions de bouche et les approvisionnements accessoires dans la mesure où ces objets sont exclusivement réservés à la consommation familiale, en excluant toutefois tous les approvisionnements pouvant présenter un caractère spéculatif ; la dénomination de provisions de ménage ne devant pas s'appliquer aux approvisionnements présentant un caractère excessif, non conforme aux habitudes locales et dépassant les besoins d'une saison.

La question est maintenant bien définie ; à chaque sinistré de maintenir ses droits.

F. L.

Les mercantis du charbon

TRIPLE ARRESTATION A NŒUX-les-MINES

Nous avons à plusieurs reprises signalé les agissements de spéculateurs éhontés organisés en groupements dans la région de Lille, Roubaix, Tourcoing, qui allaient dérober la nuit aux divers puits du bassin houiller du Pas-de-Calais, des poussières incombustibles, destinées à être revendues comme charbon domestique ou industriel. A certains endroits des « terris » avaient été enlevés presque en entier par ces tristes individus. Sachant qu'ils étaient l'objet d'une active surveillance, ils s'étaient organisés à merveille, pour accomplir leurs méfaits, se faisant protéger comme les unités en campagne d'avant, d'arrière et de flancs gardes.

Dernièrement on avait comptè en une seule nuit aux abords d'un puits une quarantaine de ces véhicules tous automobiles qu'hyppomobiles, venues pour enlever le chiste, qui était revendu au prix au prix fort dans nos régions.

Le terri de la fosse n. 3 de Nœux-les-Mines étant le plus atteint.

Dans la nuit de vendredi à samedi M. Sauvage, commissaire de police à Nœux accompagné des gardes Patte, Louis Valle, Delcourt Jules, Poitier Victor, et Velly Georges, ces trois derniers gardes de nuit à la fosse en question, surprirent trois individus, occupés à charger un camion auto. Un autre camion stationnait sur la route de Mazingarbes. Appréhendés ceux-ci déclarèrent se nommer Deffrêne Léopold, entrepreneur de transports, 31 ans, domicilié à Moucron (Belgique) résidant, 57, rue de Metz à Tourcoing, Deffrêne Jules, frère du premier, 29 ans, chauffeur, 16, rue de la Tête d'Or, à Moucron et Dassonville Eugène, 18 ans, domicilié 190, rue du Coriés à Moucron également. Tous trois furent arrêtés et conduit au poste de police.

Interrogé Deffrêne Léopold déclara, qu'il n'était pas le seul de la région de Lille à exercer cette louche profession. Selon lui le schiste était revendu à des inconnus à raison de 80 fr. la tonne qui eux le revendaient à des industriels et marchands de charbons.

Les trois « mercantis » ont été déférés au Parquet de Béthune.

Ces jours derniers encore le même commissaire de police, au cours d'une ronde nocturne, passant à cet endroit avait remarqué des véhicules qui attendaient un chargement. D'après les plaques qu'elles portaient, ces voitures appartenaient à des Lillois. Les propriétaires toutefois voyant leur tour déjoué partirent sans opérer.

Espérons que l'enquête sera continuée dans notre région, en vue de mettre hors d'agir, et de punir comme ils le méritent les membres de cette triste association.

Un colonel boche pillard condamné à 20 ans de travaux forcés

MAIS C'EST PAR CONTUMACE

Metz, le 5 juin. — Le Conseil de guerre jugeant par contumace les officiers allemands coupables de pillage a condamné un colonel à 20 ans de travaux forcés.

VOILA DES GROS LOTS

Ville de Paris 1898

Au tirage du 5 juin, le numéro 607.974 gagne 200.000 francs ;

Le numéro 533.241 gagne 100.000 francs ;

Les numéros 586.618, 222,124, 275.748, 530.353, gagnent 10.000 francs ;

Les numéros 308.756, 363.099, 306.975, 382.150, gagnent 5.000 francs.

Ville de Paris 1912

Le numéro 475.308 gagne 50.000 francs ;

Le numéro 12.659 gagne 10.000 francs ;

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

194.140, 118.919, 509.906, 47.958, 306.626.

Obligations Communales 1879

Le numéro 664.079 gagne 100.000 francs ;

Le numéro 739.243 gagne 25.000 francs.

Obligations Communales 1880

Le numéro 233.374 gagne 100.000 francs ;

Le numéro 760.788 gagne 25.000 francs.

Obligations Communales 1891

Le numéro 288.543 gagne 100.000 francs ;

Le numéro 586.786 gagne 10.000 francs — Le numéro 227.583 gagne 5.000 francs.

Foncier 1909

Le numéro 1.107.276 gagne 100.000 francs,

Le numéro 395.864 gagne 10.000 francs.

La C. G. T. a-t-elle été régulièrement constituée ?

La C. G. T. poursuit-elle un but uniquement syndicaliste ?

Jouhaux a répondu à ces questions que lui posa le Juge d'instruction

Paris, 5 juin. — Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., pour la première fois cet après-midi, a été interrogé sur le fonds de son procès.

Tout d'abord le magistrat instructeur a indiqué à Jouhaux qu'il le questionnerait sur trois points : la C. G. T. a-t-elle été régulièrement constituée en la forme ? La C. G. T. poursuit-elle un but uniquement syndicaliste ? La C. G. T. a-t-elle admis dans son sein la Fédération des fonctionnaires ?

A ces questions, Jouhaux répondit : « La C. G. T. fut fondée en 1902. En 1908, M. Clemenceau a exposé les raisons qui rendait impossible toute action judiciaire contre la C. G. T. Ma surprise est grande d'avoir à répondre aujourd'hui du délit qu'on me reproche, a poursuivi l'inculpé. Depuis 1914, la C. G. T. a reçu des gouvernements successifs une consécration officielle. M. Clemenceau, comme président de la Conférence de la paix, a demandé aux représentants de notre organisation de collaborer à la rédaction du titre 13 du traité de paix, concernant les questions internationales du travail. A la conférence internationale de Washington, officielle, celle-là, je représentais le classe ouvrière française, désigné par le gouvernement français. Depuis, j'ai été nommé au conseil d'administration du Bureau international du travail.

Jouhaux a cité d'autres exemples de collaboration officielle, plus récents ; le ministre du Travail a consulté le bureau confédéral à propos de la réorganisation économique de l'Alsace et il a conclu pour clore la question : Comment, demain, si la C. G. T. était dissoute, seraient représentés et défendus au Bureau international du travail, les intérêts de la classe ouvrière française ?

M. Jousselin a reproché ensuite à Jouhaux d'avoir étudié des questions en dehors du terrain syndical : Cessation des opérations militaires contre la Russie, levée du blocus, amnistie, nationalisation des mines, de la houille blanche.

Jouhaux a répondu : « Pour la Russie, l'action militaire engagée sans déclaration officielle de guerre, était anticonstitutionnelle. Les pourparlers actuellement engagés entre le gouvernement anglais et Krasine, prouveraient, s'il en était besoin, que les puissances de l'Entente ne sont pas en guerre avec la Russie ».

Pour l'amnistie, Jouhaux s'étonne de la question du juge. « Toujours la C. G. T. a revendiqué de larges amnisties ; c'est une tradition qui honore le monde ouvrier. Plusieurs fois, les gouvernements se sont entretenus avec le Bureau confédéral de ces questions d'amnistie. M. Millerand, ainsi que M. Clemenceau, doivent s'en souvenir.

» Pour la nationalisation, je ne m'étendrai sur ce sujet, dit Jouhaux, quand vous parlerez des grèves de mai. En février, la C. G. T. n'a pas eu à intervenir, puisque le gouvernement et la Fédération des cheminots se sont mis d'accord. Je vous prie, monsieur le juge, conclut Jouhaux, de suspendre dès maintenant mon interrogatoire, car je dois partir ce soir pour Gênes, où j'assiste à la réunion du conseil d'administration du Bureau international de la Société des nations ».

Jouhaux a parlé au Congrès des P. T. T.

« LA MENACE DE DISSOLUTION DE LA C. G. T. N'EST QU'UNE COMEDIE »

Paris, 5 juin. — La cinquième séance du congrès des employés des P. T. T. s'est